

# Avant-propos

*La proximité de la région Centre-Val de Loire et de l'Île-de-France entraîne de nombreux échanges entre elles. Les déplacements quotidiens d'actifs pour aller travailler (les navettes domicile-travail) permettent de prendre une mesure de l'importance des relations entre les deux régions : en 2019, plus de 80 000 actifs font la navette entre les deux régions : 87 % d'entre eux résident en Centre-Val de Loire et travaillent en Île-de-France, 13 % font le trajet inverse.*

*Le découpage du territoire en aires d'attraction des villes est également une manière de prendre la mesure de l'influence du pôle parisien sur sa région et sur les régions limitrophes : en Centre-Val de Loire : 156 communes appartiennent à l'aire d'attraction de Paris, c'est-à-dire qu'au moins 15 % des actifs de ces communes travaillent dans le pôle de la capitale. Pour considérer les relations avec l'ensemble de la région Île-de-France et plus seulement celles avec le pôle parisien, cette étude se place à deux échelles. Elle considère d'une part les zones d'emploi selon l'intensité de leur liaison avec l'Île-de-France et d'autre part les communes d'une frange francilienne dans la région Centre-Val de Loire. Elle s'intéresse ainsi principalement aux 4 zones d'emploi de Chartres, Dreux, Montargis et Pithiviers et à 290 communes d'Eure-et-Loir et du Loiret.*